



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21150181

Déposé / Reçu le

16 DEC 2021

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0734 720 362**

Nom

(en entier) : **Feral ART**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Chaussée d'Alseberg 192 - 1190 Forest**

Objet de l'acte : Modification du siège social de l'asbl Feral ART

• Quorum

Le quorum pour l'AG est atteint.

• Changement d'adresse du siège social

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la modification de l'adresse du siège social de Feral ART asbl de la Chaussée d'Alseberg 192 - 1190 Forest vers Rue Quéwette 39 - 7012 Jemappes.

Le nouveau lieu permet pleinement de développer les activités de l'asbl et d'élargir ses activités d'accompagnement d'artistes.

• Election nouveaux membres effectifs

Après présentation de sa candidature, Mathieu Vanhecke a été élu à la majorité absolue comme nouveau membre effectif de Feral ART asbl par l'Assemblée générale. te

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers